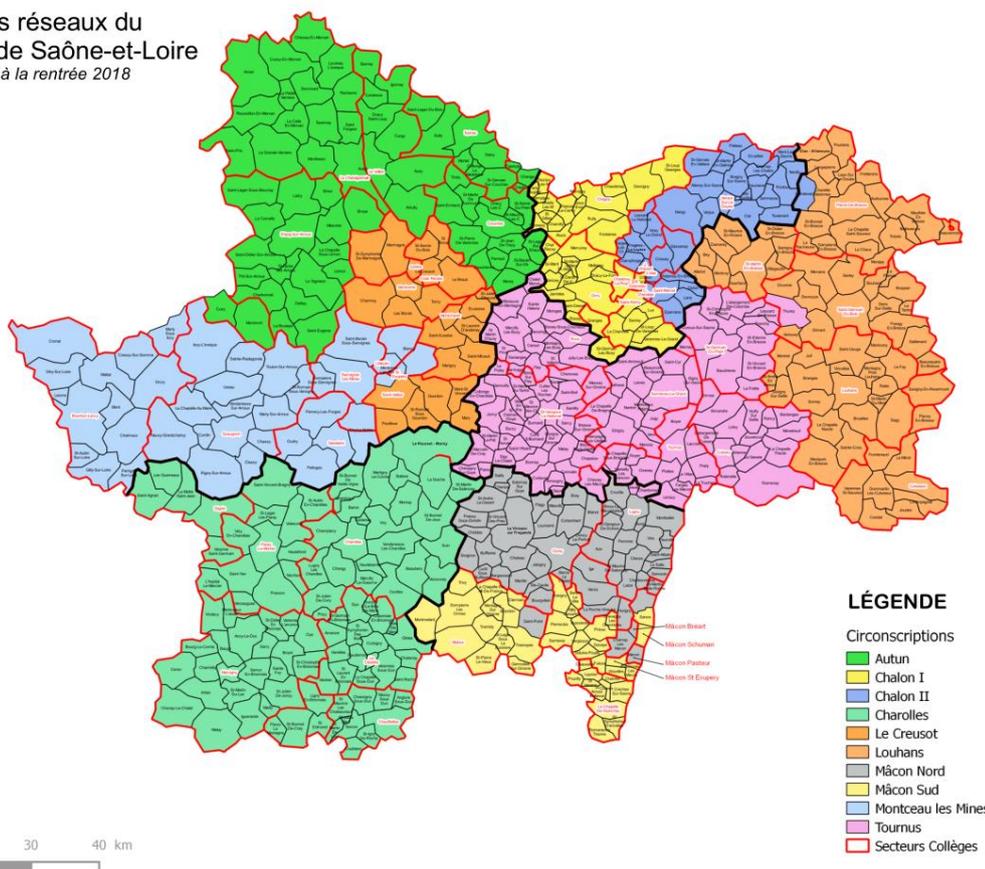


Annexe 3 : Carte des 5 zones infra-départementales relatives aux vœux larges

Carte des réseaux du
département de Saône-et-Loire
mise à jour à la rentrée 2018



ATTENTION :

Un candidat dans l'obligation de participer au mouvement intra-départemental peut formuler un maximum de vœux larges afin de définir au mieux la priorité des zones et des types de postes sur lesquels il souhaite être affecté.

En cas de non affectation à l'issue de l'examen de ses vœux précis, géographiques puis larges, la recherche s'effectuera sur tout poste demeuré vacant par typologie de postes, selon l'ordre de priorité fixé ci-après :

- 1/ Enseignement
- 2/ Remplacement
- 3/ ASH

Cette recherche est combinée à un ordre de priorité géographique ainsi défini :

- 1/ zone infra-départementale d'Autun – Montceau-les-Mines – Le Creusot
- 2/ zone infra-départementale de Charolles
- 3/ zone infra-départementale de Louhans – Tournus
- 4/ zone infra-départementale de Mâcon
- 5/ zone infra-départementale de Chalons

Les postes obtenus à l'issue de cette procédure d'extension de vœux sont attribués à titre provisoire.